

L'objectif est de codifier chaque espace vert de la commune afin de lui attribuer une gestion appropriée avec des critères bien spécifiques. Les codes iront de 1 à 4 en fonction du type d'entretien. L'enjeu est de conserver, diversifier et améliorer l'aspect paysager de la ville.

- zones de représentation
- espaces de rencontre
- espaces spécifiques
- espaces d'accompagnement
- espaces champêtres

